

REGLEMENT DE LA COURSE

Règlement de la 4ème édition du Trail de Bois Le Duc

Lieu, date et nature de la compétition :

L'association du Triathlon Nancy Lorraine organise, le dimanche 23 octobre 2022:

- Trail Découverte : Course de 8Km avec un dénivelé positif de 170 mètres. Départ de la course depuis la propriété de BOIS LE DUC, traversée de la rue de BOIS LE DUC. Suite de la course dans les bois attenants sur la commune de Vandoeuvre. Passage dans la commune d'Houdemont via le chemin de Chavigny, le chemin de Montauban et le chemin de Ludres. Remontée par les bois de Houdemont et retour sur la propriété de Bois le duc par le même bois qu'à l'aller et traversée de la rue de Bois le duc sur le même passage piéton.
- Trail BOIS LE DUC : Course de 21Km. Départ de la course depuis la propriété de BOIS LE DUC, traversée de la rue de BOIS LE DUC. Suite de la course dans les bois attenants sur la commune de Vandoeuvre. Passage dans la commune d'Houdemont via le chemin de Chavigny, le chemin de Montauban et le chemin de Ludres. Remontée par les bois de Houdemont, de Vandœuvre-lès-Nancy, Ludres, Chavigny et retour sur la propriété de Bois le duc par le même bois qu'à l'aller et traversée de la rue de Bois le duc sur le même passage piéton.
- Trail Benjamins Minimes de 2008 à 2011 : Course de 3Km avec un dénivelé positif de 70mètres. Départ de la course depuis la propriété de BOIS LE DUC, traversée de la rue de BOIS LE, suite de la course dans les bois attenants sur la commune de Vandoeuvre, retour dans la propriété Bois le Duc par la même traversée de la rue Bois le Duc.
- Course enfants pour les enfants nés entre 2012 à 2016 : 900 mètres de course dans la propriété de BOIS LE DUC
- Course Pitchoune pour les enfants nés 2017 et après : 450 mètres de course dans la propriété de BOIS LE DUC

Organisateur:

Cette course est organisée par l'association du Triathlon Nancy Lorraine dont les coordonnées sont les suivantes :

Association Triathlon Nancy Lorraine

Site Internet : <https://www.triathlonnancyloorraine.com>

Responsable de la course OIJID Yassine 06.51.27.11.13

Yassine.oijid@laposte.net

Conditions de participation:

La participation à la manifestation est conditionnée à:

a. Catégorie d'âge:

Les compétiteurs engagés sur la course de 8KM doivent être nés en 2006 et avant. Sont donc admises à participer les catégories suivantes: "Cadets", "Juniors", "Seniors", "Masters".

Les compétiteurs engagés sur la course de 21KM doivent être nés en 2004 et avant. Sont donc admises à participer les catégories suivantes: "Juniors", "Seniors", "Masters".

Les compétiteurs engagés sur la course de 3KM doivent être nés entre 2008 et 2011. Sont donc admises à participer les catégories suivantes: "Benjamins", "Minimes".

Les compétiteurs engagés sur la course de 900m doivent être nés entre 2012 et 2016. Sont donc admises à participer les catégories suivantes: "Poussins" et « Ecole athlétisme ».

Les compétiteurs engagés sur la course de 450m doivent être nés en 2017 et après.

b. Certificat médical:

Toute participation à une compétition est soumise à la **présentation obligatoire** par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un

- « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées);
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
 - Fédération des clubs de la défense (FCD),
 - Fédération française du sport adapté (FFSA),
 - Fédération française handisport (FFH),
 - Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
 - Fédération sportive des ASPTT,
 - Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
 - Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
 - Union française des oeuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);
- ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie. Le certificat médical pourra être envoyé via le formulaire d'inscription en ligne chronopro.fr, par courrier (cf. adresse dans "c. Droits d'inscription" de ce règlement) ou il sera présenté lors du retrait du dossard le jour de la compétition.

c. Autorisation parentale:

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

d. Droits d'inscription:

Les droits d'engagement aux 8KM sont fixés à 10 €, pour le 21KM à 16 € pour les coureurs inscrits via le formulaire en ligne sur le site de chnopro.fr ou inscriptions par bulletin.

Les droits d'engagement aux 5ans et moins sont fixés à 3€, pour les 6-10ans à 4€ et 6 € pour les 11-14 ans, pour les coureurs inscrits via le formulaire en ligne sur le site de chnopro.fr ou inscriptions par bulletin.

Les bulletins d'inscriptions seront à retourner, accompagnés du règlement par chèque libellé à l'ordre du Triathlon Nancy Lorraine à l'adresse suivante:

OIJID Yassine

11 Allée Douglas

54500 Vandoeuvre

Pour les coureurs, une copie de la licence ou du certificat médical devra:

- soit être envoyée par courrier avec le bulletin d'inscription et le règlement;
- soit être envoyée via le formulaire d'inscription en ligne sur le site de chronopro.fr;
- soit être présentée le jour de la compétition lors du retrait du dossard;

Aucune inscription sur place n'est possible le jour même en raison du contexte sanitaire.

Annulation et remboursement:

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit, **sauf en cas d'accident ou**

d'impossibilité médicale justifiée par un médecin (nous fournir un certificat médical de non aptitude).

Le remboursement intégral sauf frais de gestion bancaire sera restitué en cas de crise sanitaire COVID par arrêté préfectoral.

f. Clôture des inscriptions:

La clôture des inscriptions est fixée au vendredi 21 octobre 2022.

g. Athlètes handisports:

Les organisateurs regrettent de ne pouvoir accueillir les athlètes en fauteuil, compte-tenu des certaines difficultés du parcours.

h. Mineurs:

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

i. Dossard:

Le dossard est remis à l'athlète le jour de l'épreuve.

Chaque coureur doit le porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, sur la poitrine.

j. Acceptation du présent règlement:

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

Cession de dossard:

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être

entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Assurances:

a. Responsabilité civile:

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police d'assurance souscrite auprès de MATMUT.

b. Assurance dommage corporels:

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle de dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Règles sportives:

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA.

a. Aide aux concurrents:

Toute aide extérieure, y-compris ravitaillement hors-zone, est interdite.

b. Suiveurs:

Aucun suiveur n'est accepté, sous peine de disqualification.

c. Chronométrage:

Chronométrage pour chaque catégorie de course (excepté la course Pitchoune).

Classement et récompenses:

a. Classements:

Chaque catégorie d'âge donne lieu à un classement séparé.

b. Récompenses:

Des prix récompenseront les coureurs de la façon suivante:

- Les 3 premiers hommes et femmes de chaque course;

Les coupes ne seront distribués qu'aux concurrents présents à la remise des récompenses.

c. Primes:

Aucune prime en argent ne sera versée aux coureurs.

d. Publication des résultats:

Les résultats seront publiés sur le site Internet suivant:

- Chronopro.fr

Ravitaillement:

Un ravitaillement est disponible en début et à la fin de la compétition. La course 21km sera en autosuffisance.

Sécurité et soins:

a. Voies utilisées:

Pour la commune de Vandoeuvre :

- Rue de bois le duc

Pour la commune d'Houdemont :

- Le chemin de Chavigny,
- Le chemin de Montauban,
- Le chemin de Ludres.

b. Sécurité des concurrents:

La sécurité est assurée par UMPS 54 (Unité Mobile de Premier Secours de Meurthe et Moselle).

Un protocole sanitaire sera mis en place en fonction de la réglementation en vigueur à la date de l'épreuve.

c. Entraide entre concurrents:

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

d. Toilettes:

Des toilettes sont disponibles sur le lieu de départ et d'arrivée.

Protection de l'environnement:

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

Droit à l'image:

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 5 ans, dans le monde entier.